

*Fontenay-le-Comte*

*Vendée*



# BUDGET PRIMITIF

## 2022

**SOMMAIRE**

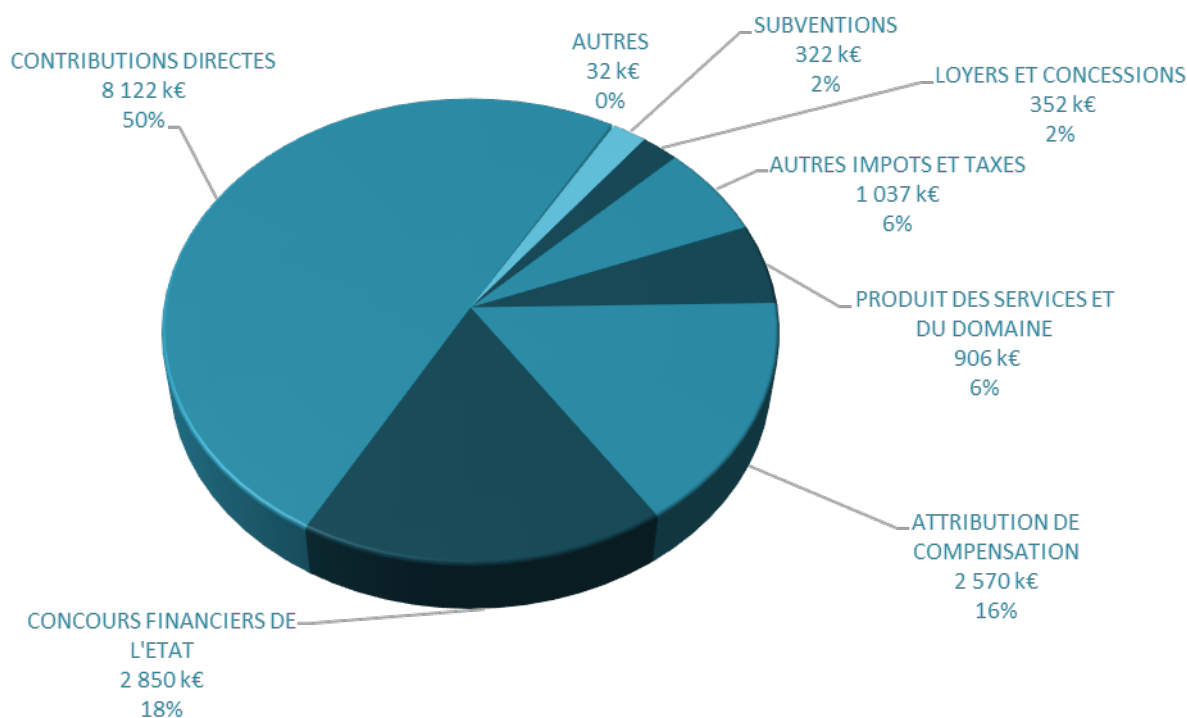
1. La section de fonctionnement.....	2
1.1. Les produits de fonctionnement.....	2
1.1.1. Les produits des services.....	3
1.1.2. Les impôts et taxes.....	3
1.1.3. Les dotations et participations.....	4
1.1.4. Les autres produits de fonctionnement courant.....	5
1.2. Les charges de fonctionnement.....	6
1.2.1. Les charges à caractère général.....	6
1.2.2. Les dépenses de personnel.....	7
1.2.3. Les autres charges de gestion courante.....	8
1.2.4. Les dépenses exceptionnelles.....	8
2. La dette.....	9
3. Les équilibres financiers.....	10
4. La section d'investissement.....	10
1.3. Les ressources propres d'investissement.....	10
1.4. Les dépenses nettes d'investissement.....	11
5. Le schéma d'équilibre global du budget.....	12

## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement se composent principalement des contributions directes pour 50%, des concours financiers de l'Etat pour 18%, de l'attribution de compensation pour 16%, des autres impôts et taxes et des produits des services et du domaine pour 6% chacun.

Ils sont évalués à 16 191 k€ en 2022 contre 16 420 k€ en 2021, soit une baisse de 1,4%.



<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 420</b>	<b>16 191</b>	<b>-229</b>	<b>-1,4%</b>
PRODUIT DES SERVICES (70)	945	906	-39	-4,1%
IMPOTS ET TAXES (73)	11 743	11 729	-14	-0,1%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	3 195	3 172	-23	-0,7%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	500	352	-148	-29,6%
ATTENUATION DE CHARGES (013)	25	30	5	20,0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	13	2	-11	-84,0%

### 1.1.1. Les produits des services

Les produits des services sont évalués à 906 k€ soit une baisse de 4,1% par rapport au budget 2021. Cette baisse résulte principalement de deux facteurs :

- La baisse des redevances et droits à caractère culturel : en 2021, il a été observé à Fontenay-le-Comte comme sur l'ensemble du territoire national une baisse des fréquentations des équipements culturels. Il est probable et souhaitable que la situation s'améliore en 2022 mais il convient d'être prudent et de réduire significativement la prévision de ces recettes ;
- La baisse des remboursements de frais par la Communauté de Communes Fontenay-Vendée du fait la prise en charge directe de certaines de ces dépenses.

D'une manière plus anecdotique, dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 2021, le Parlement avait décidé de supprimer la taxe funéraire. La décision tardive n'avait pas permis de prendre en compte cette suppression dans le cadre du vote du budget 2021.

A l'inverse, les recettes du pôle d'échange multimodal vont venir augmenter les produits des services et du domaine. En effet, la concession va prendre fin au 31 décembre 2021 conduisant la ville à percevoir directement la recette de « toucher de quai » d'où un changement de chapitre de la recette qui va également progresser du fait des nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>PRODUIT DES SERVICES (70)</b>	<b>945</b>	<b>906</b>	<b>-39</b>	<b>-4,1%</b>
REDEVANCES ET DROITS A CARACTERE CULTUREL	112	42	-70	-62,5%
POLE D'ECHANGE MULTIUSAGE	0	90	90	s.o.
REMBOURSEMENT PAR LA CCPFV	214	168	-46	-21,4%
REDEVANCES ET DROITS PERISCOLAIRES	443	430	-13	-2,9%
REDEVANCES ET TAXES FUNERAIRES	7	0	-7	-100,0%
LOCATION DE MATERIEL	1	5	4	n.s.
AUTRES	169	171	2	1,1%

Les impôts et taxes sont en légère diminution, -0,1%, du fait du transfert de la mobilité à la communauté de communes qui conduit à une diminution de l'attribution de compensation.

Les contributions directes qui se compose des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe sur les locaux vacants et les friches commerciales, apparaissent en forte augmentation (+4,6%). Ceci résulte d'une part d'un produit fiscal notifié supérieur à l'inscription budgétaire 2021 mais également du niveau actuel de l'inflation, supérieur à 2,5%, qui servira de révision aux valeurs locatives. Concernant l'évolution physique des bases fiscales :

- pour la taxe foncière, elle est par hypothèse fixée à 0,9% pour les locaux d'habitation et 0% pour les locaux professionnels,
- pour la taxe d'habitation des résidences secondaires, elle est fixée à 1%,
- pour les locaux vacants, elle est fixée à -5%.

La taxe additionnelle aux droits de mutation, recette volatile au sein des budgets communaux, est maintenue au même montant qu'au budget 2021.

La taxe sur l'électricité est estimée à 310 k€ en 2022, ce qui correspond à la moyenne des trois dernières années.

La taxe sur la publicité, dont le but est une rationalisation des enseignes et une réduction de la pollution visuelle, est logiquement prévue en baisse par rapport au budget 2021.

Par prudence, les droits de place sont également prévus en baisse par rapport à l'année précédente.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>IMPOTS ET TAXES (73)</b>	<b>11 743</b>	<b>11 729</b>	<b>-14</b>	<b>-0,1%</b>
CONTRIBUTIONS DIRECTES	7 765	8 122	357	4,6%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 917	2 570	-347	-11,9%
FPIC	158	149	-9	-5,5%
DROITS DE MUTATION	400	400	0	0,0%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	300	310	10	3,3%
TAXE SUR LA PUBLICITE	128	113	-15	-11,7%
DROITS DE PLACE	60	50	-10	-16,7%
AIRE DE CAMPING CAR	15	15	0	0,0%

### 1.1.3. Les dotations et participations

La réforme de la fiscalité directe locale, suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales remplacée au sein du bloc communal par le foncier bâti départemental pour les communes et une part de TVA pour l'intercommunalité, a amené à une réforme de deux indicateurs utilisés dans le calcul de certaines dotations : le potentiel financier et l'effort fiscal. L'impact va toutefois être neutralisé pour l'année 2022.

Les dotations sont évaluées avec un supplément de 100 habitants par rapport à 2021. Malgré cela la dotation forfaitaire est en diminution du fait de l'écrêtement opéré sur la dotation. Cet écrêtement opéré chaque année est destiné à alimentation l'enveloppe des dotations de péréquation. La dotation forfaitaire de 2021 s'est élevée à 1 461 k€. Les habitants supplémentaires devraient générer une majoration de 8 k€ mais l'écrêtement est évalué à 27 k€ d'où une dotation forfaitaire de 1 441 k€.

Concernant la dotation de solidarité urbaine (DSU), Fontenay-le-Comte est classée 521<sup>ème</sup> selon l'indice synthétique utilisé, soit loin de la dernière commune éligible (695<sup>ème</sup>). La commune devrait donc demeurer éligible en 2022 et bénéficier d'une majoration de 16 k€ par rapport à la dotation perçue en 2021 à hauteur de 406 k€.

L'abondement de l'enveloppe de dotation de solidarité rurale (DSR) devrait permettre de bénéficier d'un supplément de 13 k€ par rapport à la DSR bourg-centre perçue en 2021 (382 k€).

La loi de finances pour 2021 a introduit un abattement de 50% de la valeur locative des établissements industriels. Les bases ainsi exonérées font l'objet d'une compensation par l'Etat d'où la forte progression des compensations des taxes foncières car cette mesure tardive n'avait pas pu être intégrée dans le budget 2021.

A l'inverse la compensation de taxe d'habitation a disparu et été intégrée dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locales.

Les subventions sont en légère hausse en 2022 notamment du au fait que la subvention « Ville d'Art et d'Histoire » n'avait pas été prise en compte dans le budget 2021.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)</b>	<b>3 195</b>	<b>3 172</b>	<b>-23</b>	<b>-0,7%</b>
DOTATION FORFAITAIRE	1 448	1 441	-7	-0,5%
DOTATION SOLIDARITE RURALE BOURG CENTRE	381	395	14	3,8%
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	409	422	13	3,3%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	156	162	6	3,6%
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	46	415	369	n.s.
COMPENSATIONS TAXE D'HABITATION	432	0	-432	-100,0%
FCTVA	15	15	0	0,0%
SUBVENTIONS	308	322	14	4,5%

#### 1.1.4. Les autres produits de fonctionnement courant

Les autres produits de fonctionnement courant connaissent une forte baisse pour plusieurs raisons :

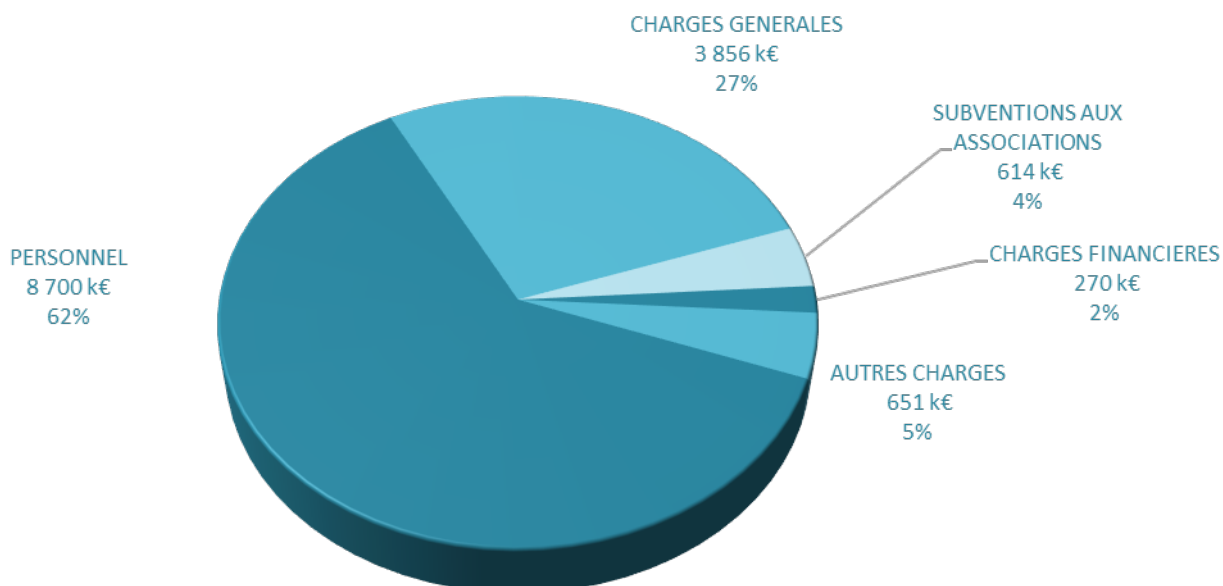
- L'arrêt de la location par le département du local rue Rabelais qui hébergeait le centre médico social et du local rue Gaingalet qui accueille dorénavant l'espace France Service à titre gratuit, ce qui induit une diminution de 17% des locations immobilières,
- La location des salle culturelles prévue en baisse de 45% pour les mêmes raisons que les redevances à caractère culturel,
- La redevance du pôle d'échange multimodal qui est dorénavant imputable en produit des services et du domaine.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>AUTRES PRODUITS COURANTS (75)</b>	<b>500</b>	<b>352</b>	<b>-148</b>	<b>-29,6%</b>
LOCATIONS IMMOBILIERES	214	177	-37	-17,4%
LOCATIONS SALLES CULTURELLES	101	55	-46	-45,5%
LOCATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	67	65	-2	-3,0%
LOCATION SALLES ASSOCIATIVES	31	31	1	1,6%
REDEVANCE POLE D'ECHANGE MULTIUSAGE	62	0	-62	-100,0%
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	25	24	0	-0,8%
AUTRES	1	0	-1	-100,0%

## 1.2. Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement se composent des dépenses de personnel pour 62%, des charges à caractère général pour 27%, des subventions aux associations pour 4%, des charges financières pour 2%, les autres charges (élus, subvention aux CCAS, contributions aux écoles privées...) représentant 5%.

Par rapport au budget 2021, elles sont en progression de 0,9%.



en milliers d'euro	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 968</b>	<b>14 091</b>	<b>123</b>	<b>0,9%</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	4 002	3 856	-146	-3,7%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	8 410	8 700	290	3,4%
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	15	26	11	73,3%
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (6574)	582	614	32	5,5%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	541	606	65	11,9%
CHARGES FINANCIERES (66)	287	270	-17	-5,9%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	50	9	-41	-82,0%
DOTATIONS AUX PROVISIONS (68)	0	10	10	s.o.
DEPENSES IMPREVUES (022)	80	0	-80	-100,0%

### 1.2.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont évaluées à 3 856 k€ en 2022 et apparaissent en baisse de 3,7% en raison du transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Fontenay-Vendée qui prend désormais en charge le réseau de transport urbain.

En l'absence de ce transfert, elles auraient progressé de l'ordre de 3%. Toutefois, les postes en augmentation sont clairement identifiables :

- Les assurances qui suite au nouveau marché connaissent une forte hausse,

- La biennale qui se déroulera en 2022,
- La fin de la délégation de service public du pôle d'échange multimodal qui va nécessiter une prestation de service,
- Un effort en direction de la formation des agents et des apprentis qui est fait en 2022,
- Une étude qui va être réalisée pour le règlement local de publicité,
- La nécessité de recourir à un prestataire pour l'entretien des espaces verts des nouveaux lotissements,
- L'entretien du matériel de vidéoprotection,
- La réparation de la barrière de l'aire de camping-car qui fait parfois l'objet de dégradations,
- La maintenance de prévention en raison de l'extension du périmètre de l'entretien des vêtements des agents.

A l'inverse la maintenance informatique est en forte diminution du fait du développement de l'externalisation de l'hébergement des logiciels dont l'imputation de la dépense se retrouve dans le chapitre des autres charges de gestion courante (65).

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)</b>	<b>4 002</b>	<b>3 856</b>	<b>-146</b>	<b>-3,7%</b>
TRANSPORT URBAIN	270	0	-270	-100,0%
ASSURANCES	76	111	35	46,2%
BIENNALE	3	29	26	n.s.
POLE D'ECHANGE MULTIUSAGE	1	16	15	n.s.
FORMATIONS	40	57	17	41,8%
CONGES BONIFIES	0	6	6	s.o.
REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE	0	18	18	s.o.
VIDEOPROTECTION	8	17	10	n.s.
AIRE DE CAMPING CAR	0	7	7	s.o.
ENTRETIEN ESPACES VERTS NOUVEAUX LOTISSEMENTS	0	19	19	s.o.
MAINTENANCE PREVENTION	39	44	5	s.o.
MAINTENANCE INFORMATIQUE	67	21	-46	-68,4%
AUTRES	3 499	3 511	12	0,3%

### 1.2.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses sont évaluées à 8 700 k€ pour 2022 en hausse de 3,4% par rapport au budget primitif 2021.

Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation des catégories C qui a été évaluée à 110 k€, la création trois postes (technicien à l'espace Cassin, responsable pôle jeunesse, propreté urbaine) évalué à 76 k€, la progression des agents évaluée à 52 k€.

Par ailleurs, la ville est son propre assureur. Dès lors, il apparait de bonne gestion de disposer d'une enveloppe dans le cas où il y aurait besoin de remplacement.

A l'inverse la cotisation aux œuvres sociales fonction du nombre d'agent adhérents est ajustée au constat effectué en 2021 d'où une baisse de 9%.



<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>CHARGES DE PERSONNEL (012)</b>	<b>8 410</b>	<b>8 700</b>	<b>290</b>	<b>3,4%</b>
REMUNERATION ET CHARGES	8 255	8 500	246	3,0%
PERSONNEL EXTERIEUR	10	56	46	n.s.
ASSURANCE DU PERSONNEL	93	96	3	2,7%
CEUVRES SOCIALES	44	40	-4	-9,1%
MEDECINE DU TRAVAIL	8	9	0	0,2%

### 1.2.3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment les subventions aux associations dont l'article est spécialisé, les dépenses liées aux élus, les contributions aux écoles privées, la subvention au CCAS.

Les subventions aux associations apparaissent en augmentation de 32 k€ mais ceci vient du fait que les subventions qui transitaient par le CCAS seront dorénavant directement versée par la ville d'où une diminution équivalente de la subvention au CCAS.

Hors subventions aux associations, les autres charges de gestion courante sont évaluées à 606 k€, en hausse de 11,9% par rapport au budget 2021. Cette augmentation provient :

- du développement de l'externalisation des logiciels (cf supra) qui conduit à une augmentation des droits d'utilisation des logiciels,
- de la contribution pour l'entretien des réseaux unitaires (eaux usées et eaux pluviales).

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (6574)</b>	<b>582</b>	<b>614</b>	<b>32</b>	<b>5,5%</b>

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)</b>	<b>541</b>	<b>606</b>	<b>65</b>	<b>11,9%</b>
DROITS D'UTILISATION LOGICIELS	4	59	55	n.s.
CONTRIBUTION AUX ECOLES PRIVEES	131	131	0	0,0%
ELUS	255	254	-1	-0,4%
NON VALEURS	18	18	0	0,0%
CONTRIBUTION RESEAUX UNITAIRES	0	44	44	s.o.
SUBVENTION AU CCAS	110	78	-32	-29,1%
AUTRES	23	22	-1	-4,4%

### 1.2.4. Les dépenses exceptionnelles

Pour l'année 2022, les dépenses exceptionnelles sont évaluées à 9 k€. Par ailleurs, 10 k€ sont prévus au titre des dotations aux provisions.

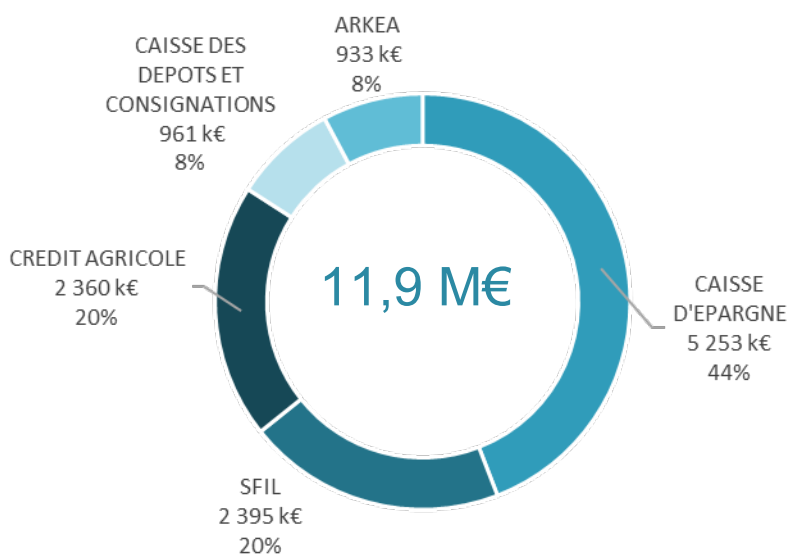
<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)</b>	50	9	-41	-82,0%
INTERETS MORATOIRES	7	0	-7	-100%
BOURSES ET PRIX	1	1	0	0%
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	15	0	-15	-100%
AUTRES	27	8	-19	-70%
<b>PROVISIONS (68)</b>	0	10	10	s.o.

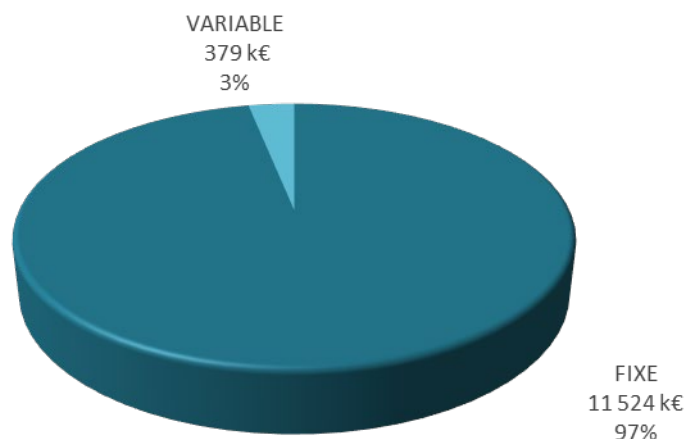
Un emprunt de 1,1 M€ devrait être contracté en 2021 mais ne sera vraisemblablement pas mobilisé en 2021. L'encours de dette devrait donc s'élever à 11,9 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Toutefois, les intérêts et le remboursement du capital de cet emprunt ont été pris en compte comme s'il était mobilisé sur l'année 2021.

L'encours de dette de Fontenay-le-Comte se compose de onze emprunts dont deux à taux variable représentant un encours de 379 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les intérêts du premier emprunt à taux variable, dont l'encours est de 75 k€ et dont le taux d'intérêt correspond à euribor 3 mois + 0,8%, devraient être nul dans la mesure où l'euribor 3 mois demeure inférieur à -0,5%. Pour les mêmes raisons, les intérêts du second emprunt devraient demeurer modestes et inférieurs à 1 500 €.

Au total, les intérêts sont évalués à 265 k€ pour 2022, en baisse de 7,7% du fait de la baisse des encours dont le taux d'intérêt est élevé.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>CHARGES FINANCIERES (66)</b>	287	270	-17	-5,9%
INTERETS DES EMPRUNTS	287	265	-22	-7,7%
INTERETS LIGNE DE TRESORERIE	0	5	5	s.o.





Les produits de fonctionnement s'élèvent à 16 191 k€ pour 14 091 k€ de dépense de fonctionnement soit une capacité d'autofinancement (CAF) brute de 2 100 k€, en retrait de 352 k€ par rapport au budget primitif 2021. La CAF nette demeure malgré tout supérieure à 1 M€ alors que le remboursement en capital de la dette progresse de 70 k€.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	16 420	16 191	-229	-1,4%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 968	14 091	123	0,9%
<b>= CAF BRUTE</b>	<b>2 452</b>	<b>2 100</b>	<b>-352</b>	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	980	1 050	70	
<b>= CAF NETTE</b>	<b>1 472</b>	<b>1 050</b>	<b>-422</b>	

## 4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1.3. Les ressources propres d'investissement

Les ressources d'investissement comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui correspond à une restitution de la TVA française payée l'année précédente sur les investissements, la taxe d'aménagement ainsi que les cessions.

Le montant du FCTVA dépend du niveau des investissements réalisé l'année antérieure. Pour 2022, sur le fondement de l'exécution du budget d'investissement il a été évalué à 840 k€.

La taxe d'aménagement est fonction des permis de construire. Pour 2022, elle est estimée à 144 k€ ce qui correspond à la moyenne annuelle perçue de 2016 à 2020. Toutefois, la ville a conventionné avec la communauté de communes pour lui reverser la taxe perçue au sein des zones d'activité ce qui est estimé à 80 k€ pour 2022. A cela s'ajoute 120 k€ de reversement au titre de la taxe perçue antérieurement et non reversée.

Des cessions possibles ont été identifiées à hauteur de 252 k€ concernant un terrain dans le secteur Moulins Liots, l'ex site Boutin et une balayeuse.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°	%
<b>RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 593</b>	<b>1 036</b>	<b>-557</b>	<b>-35,0%</b>
FCTVA	1 083	840	-243	-22,5%
TAXE D'AMENAGEMENT NETTE*	80	-56	-136	n.s.
CESSIONS	430	252	-178	-41,4%

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°
CAF NETTE	1 472	1 050	-422
+ RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	1 593	1 036	-557
<b>= DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>3 065</b>	<b>2 086</b>	<b>-979</b>

#### 1.4. Les dépenses nettes d'investissement

Les dépenses d'investissements prévues au budget 2022 vont s'élever à 8 878 k€ pour 1 873 k€.

Les investissements prévus au budget 2022 sont conformes au programme pluriannuel présenté dans le rapport d'orientation budgétaire et comprennent notamment :

- L'école Bouron Massé pour 1 200 k€,
- Les rues de la République-Blossac-Dr Audé pour 1 025 k€,
- La réhabilitation de la fiche Lussaud pour 992 k€ (acquisition foncière et participation aux frais de l'établissement public foncier),
- Le PRU Moulins Liot pour 827 k€ (aménagement de la maison des habitants, reconstitution de l'offre),
- La rénovation de l'église Notre Dame pour 490 k€,
- L'accessibilité de la maison de l'enfance pour 360 k€,
- Le musée mémorial de la résistance pour 200 k€,
- Le campus jeune pour 200 k€,

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022	Evol°
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 757	8 878	3 121
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 132	1 873	741
<b>= BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>4 625</b>	<b>7 005</b>	<b>2 380</b>

L'encours devrait s'élever à 16 870 k€ au 31 décembre 2022, soit une capacité de désendettement de 8 ans.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	bp2022
BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	4 625	7 005
- DISPONIBLE POUR FINANCEMENT	3 065	2 086
<b>= EMPRUNT D'EQUILIBRE</b>	<b>1 560</b>	<b>4 919</b>

### 5. LE SCHEMA D'EQUILIBRE GLOBAL DU BUDGET

